

Conférence-Spectacle Aésio : Sauver le monde ou périr, quel futur de l'Economie sociale et solidaire ?



Aésio mutuelle propose d'assister à un vrai procès, celui des futures générations, comme un débat contradictoire entre différentes parties. Le thème ? 'Sauver le monde ou périr, quel futur de l'Economie sociale et solidaire ?' Ça se passe mercredi 9 novembre à Montpellier de 18h à 21h.



Une conférence-Spectacle

Cette conférence spectacle propose d'approcher les grandes révolutions en cours et le monde qu'elles préparent aux générations futures. L'économie sociale et solidaire (ESS) est-elle un modèle idéal de transformation pour notre société ? Est-elle efficace face aux grands enjeux de demain ? Face à la diversité des structures qui la composent l'ESS est-elle unique ?

L'argumentaire

L'argumentaire évoquera ce qu'est l'économie sociale et solidaire, déconstruira les stéréotypes et les idées reçues, les forces et faiblesses du modèle. Il sera aussi question de la place des structures de l'ESS dans notre société et des difficultés auxquelles elles sont confrontées. Après une série d'interventions : plaidoirie, témoignages, réquisitoire, le verdict reposera sur le vote du jury et du public.



L'économie sociale versus le capitalisme

Le capitalisme a bouleversé l'entrepreneuriat. En adoptant ce modèle économique, les entreprises privilégient le profit commercial, souvent au détriment de l'intérêt des communautés de personnes. L'économie sociale est un concept qui vient contrebalancer cette tendance, en cherchant à améliorer les conditions de tous les citoyens.

Les principes de l'économie solidaire



L'<u>économie sociale et solidaire</u> promeut la solidarité, l'équité et l'utilité sociale. Dans la pratique, les structures qui la composent ont pour projet d'agir au profit des communautés. Leurs initiatives touchent plusieurs domaines, entre autres la création d'emploi, la réinsertion des jeunes ou encore la protection de l'environnement.

L'Economie sociale et solidaire reconnue par la Loi

Depuis 2014, la notion d'économie sociale est reconnue par la loi. Elle est considérée comme « un mode d'entreprendre », selon la loi n° 2014-856. Afin de discerner les structures de l'ESS, la législation en vigueur a établi quelques critères fondamentaux : un objectif non lucratif : dans l'exercice de son activité, la structure doit viser un autre objectif que celui de la simple accumulation des bénéfices ; La gouvernance démocratique : elle doit permettre à tous les collaborateurs de participer à la prise de décision ; La mise en place d'un fonds de développement.

Quels sont les principaux acteurs de l'économie sociale et solidaire?

L'économie sociale est compatible avec tous les statuts juridiques. De ce fait, nous pouvons catégoriser plusieurs entreprises de l'ESS :

Les associations : ces structures sont considérées comme des personnes morales lorsqu'elles déclarent leur activité auprès de la Préfecture. Par conséquent, elles peuvent recruter des employés, ouvrir un compte bancaire et percevoir des cotisations.

Les coopératives : elles rassemblent plusieurs individus qui exercent une même activité (commerce, agriculture...).

Les fondations : à l'exemple de la <u>Fondation AÉSIO</u>, elles regroupent les personnes qui réalisent des actions d'intérêt général. Leur structure est celle d'une personne morale de droit privé – à but non lucratif – créée par un ou plusieurs donateurs.

Les mutuelles : elles prônent la solidarité professionnelle dans l'exercice de leur activité. Concrètement, elles permettent aux citoyens de se prémunir d'une multitude de risques.

Les <u>entreprises sociales</u> : elles proviennent d'une grande variété de secteurs. On peut par exemple citer le tourisme responsable, l'agriculture durable, la production éco-responsable...





Ils seront là

Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat auprès de la 1re ministre, chargée de l'Economie social et solidaire et de la vie associative ; Michaël Delafosse Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole ; André Deljarry Président de Montpellier Business School et Président de la CCI de l'Hérault.

Quant à Aésio mutuelle ?

Aésio est une mutuelle dévolue à la protection de la personne. Elle est née en 2020 de la fusion de ses 3 mutuelles fondatrices Adréa, Apréva et Eovi- MCD. Aésio propose une variété d'offres telles que la santé, l'assurance de personne, de biens, l'épargne et la retraite... En chiffre ? Ce sont 2,8 millions de personnes protégées ; 38 000 entreprises adhérentes ; Plus de 3 600 collaborateurs et 270 agences. Son index d'égalité femmes-hommes –qui vise à supprimer les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes- est de 97/100, un très bon score de parité.

Les infos pratiques

Le procès de l'Economie sociale et solidaire. Une initiative d'Aésio mutuelle. Mercredi 9 novembre. 18h. Montpellier Business School. Inscription <u>ici</u>. MH



